

----- COMMUNE DE TOUR EN SOLOGNE 41250 -----
CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 5 SEPTEMBRE 2017 – COMPTE RENDU
SOMMAIRE
(affichage et presse)

DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DE SES DELEGATIONS

Dans le cadre des délégations de compétences confiées au maire, le Conseil Municipal a validé les décisions suivantes :

- renouvellement de concession 287/6-5-2002 A8 NC pour 15 ans
- renonciation au droit de préemption urbain pour les parcelles suivantes : AL 166-448-450, AE 4-5-9-6 et AM 177
- commande des travaux d'aménagement de berge du Beuvron et suppression du barrage à aiguilles pour 23 664.60 € TTC.

DECISION MODIFICATIVE N° 2 DU BUDGET

Le Conseil Municipal a voté des inscriptions budgétaires à hauteur de 19 700 € en recettes et dépenses d'investissement. Il s'agit du complément de dépenses et des subventions notifiées par l'Agence de l'Eau et la Région pour les travaux d'aménagement de berge du Beuvron et la suppression du barrage à aiguilles.

NEGOCIATION DEPARTEMENTALE DES CONTRATS D'ASSURANCE STATUTAIRE

La commune va adhérer au contrat groupe de couverture statutaire du personnel communal. La consultation départementale organisée par le Centre Départemental de Gestion a désigné GROUPAMA avec un taux négocié à 5.28 % de la masse salariale. Ce taux sera figé pendant 4 ans.

AIRE DE LOISIRS DU RIOU

Les travaux de remise en état de l'espace de loisirs au Riou avancent grâce à l'action d'une petite équipe de bénévoles assidus et des membres du Comité des Fêtes. Les services techniques ont travaillé à défricher et dégager la végétation et couper quelques arbres dangereux dont le bois a été mis en vente. Quelques petits investissements ont été réalisés par la commune en complément. Les courts de tennis ont été complètement nettoyés et démoussés. Avant leur ouverture il conviendrait d'engager des frais de marquages au sol.

POINT NUMERIQUE EN MAIRIE

Les communes ont été sollicitées par les services préfectoraux pour mettre à la disposition du public, un poste informatique qui permettra d'offrir aux usagers qui le souhaitent un accès simple aux téléprocédures avec l'assistance d'un agent communal. Un poste étant vacant au secrétariat de mairie, ce service sera mis en place rapidement.



Le Maire, Robert HUTTEAU